

# Exploitation de Haute Valeur Environnementale

### Certificat

délivré à

# EARL LES VICOMTES

1 ALLÉE DOM PÉRIGNON 51500 RILLY LA MONTAGNE

N° SIRET: 37952489500024

au titre du

# Niveau 3

de la Certification Environnementale version 4 des exploitations,

selon les articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime, le décret n° 2022-1447 du 18 novembre 2022 relatif à la certification environnementale et l'arrêté du 18 novembre 2022

Cette certification est valable 3 ans à compter du 19/04/2023 jusqu'au 18/04/2026 sous réserve du respect des seuils de performance environnementale.

La certification de niveau 3 permet l'utilisation de la mention «issu d'une exploitation à haute valeur environnementale» conformément à l'article D.617-4 du CRPM. La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées dans le décret n° 2011-694 du 20 juin 2011.

Fait à Paris



N°: VCE-3-02886-0403-1V1



Le Président de l'Association OCACIA Emmanuel LEFEBVRE

#### **OCACIA** Organisme Certificateur

Agrément au titre des dispositions des articles D.617-19 à R.617-28 du CRPM

118, rue de la Croix Nivert 75015 PARIS - tél : 01 56 56 60 50 - fax : 01 56 56 60 51 - ocacia@ocacia.fr

Association loi 1901 - n° SIRET : 429 539 174 00012 - Code APE 7120B.

Le certificat, propriété d'OCACIA, doit lui être restitué sur simple demande Seul l'original signé de ce certificat est valable

A-VER	E-HVE-17	Révision 2	JANVIER 2023	Page 1